RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

R.A. EXPANSION

Société par actions Simplifiée
au capital de 8.000 €uros

Siège social : 5 et 17 Rue de Corbusson
ZA Le Châtellier II
53940 SAINT-BERTHEVIN

389 148 792 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 05 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le cinq février à onze heures vingt,
A Saint-Berthevin,

ORDRE DU JOUR

- **NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GENERALE ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

PREMIERE DECISION

Monsieur Rémy ADRION, Président de la Société, décide de nommer, en qualité de Directrice Générale de la société, pour une durée illimitée :

- **Madame Marine COIC,**
 Née le [redacted] à [redacted] (22)
 Demeurant à [redacted] ;

Et ce, avec effet au 03 février 2025.

Conformément à l'article 19 des statuts, **Madame Marine COIC** sera investie, sauf disposition contraire inopposable aux tiers, des mêmes pouvoirs que le Président, à savoir :

- Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social ;

- Elle sera autorisée à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

DEUXIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de cette décision, à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou du service informatique mentionné à l'article R.123-2 du Code de Commerce et accessible à l'adresse *formalites.entreprises.gouv.fr*.

Le présent procès-verbal a été signé par le Président.

